

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : [REDACTED] 17008 03.08.23

Le 04/08/2023



Bien : **Appartement**  
Adresse : **2 impasse Jean Mermoz  
42800 RIVE-DE-GIER**  
Numéro de lot : **10-13-14-15**  
Référence Cadastre : **AC - 451**

**PROPRIETAIRE**



**DEMANDEUR**

SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés  
17 A Rue de la Presse  
42000 SAINT-ÉTIENNE

Date de visite : **03/08/2023**  
Opérateur de repérage : **MICHAUD Laurent**

[REDACTED] 7008 03.08.23

**Agence Diagnostic Immobilier**

1/1



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° [REDACTED] 17008 03.08.23

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Appartement</b> Nombre de pièces : <b>5</b> Etage: <b>2ème</b>	Lot N° : <b>10-13-14-15</b>
Adresse : <b>2 impasse Jean Mermoz</b> <b>42800 RIVE-DE-GIER</b>	Réf. Cadastre : <b>AC - 451</b> Bâti : <b>Oui</b> Mitoyenneté : <b>Oui</b>
Porte : <b>A gauche sur rue</b>	Date de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b>
Propriétaire : [REDACTED]	

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :  
**80,10 m<sup>2</sup>**

### EXPOSITION AU PLOMB

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
Consommation conventionnelle : <b>154 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	Estimation des émissions : <b>30 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>

### DIAGNOSTIC GAZ

**L'installation ne comporte aucune anomalie**

### DIAGNOSTIC ELECTRICITE

**L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

[REDACTED] 7008 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

<b>A</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>
<b>A.1</b>	<b>DESIGNATION DU BATIMENT</b>
Nature du bâtiment : <b>Appartement</b>	Escalier :
Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)</b>	Bâtiment :
Nombre de Locaux : <b>5</b>	Porte : <b>A gauche sur rue</b>
Etage : <b>2ème</b>	Propriété de: [REDACTED]
Numéro de Lot : <b>10-13-14-15</b>	[REDACTED]
Référence Cadastre : <b>AC - 451</b>	[REDACTED]
Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b>	
Adresse : <b>2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER</b>	
<b>A.2</b>	<b>DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>
Nom : <b>SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés</b>	Documents fournis : <b>Néant</b>
Adresse : <b>17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE</b>	Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>
Qualité : <b>Hussier</b>	
<b>A.3</b>	<b>EXECUTION DE LA MISSION</b>
Rapport N° : <b>JCM 17008 03.08.23 A</b>	Date d'émission du rapport : <b>04/08/2023</b>
Le repérage a été réalisé le : <b>03/08/2023</b>	Accompagnateur : <b>Le donneur d'ordre</b>
Par : <b>MICHAUD Laurent</b>	Laboratoire d'Analyses : <b>ITGA</b>
N° certificat de qualification : <b>ODI/AMM/11095999</b>	Adresse laboratoire : <b>ARTEPARC BAT E Route de la Cote d'Azur CS 30012 13590 MEYREUIL</b>
Date d'obtention : <b>30/06/2022</b>	Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>AFNOR CERTIFICATION</b>	Organisme d'assurance professionnelle : <b>ALLIANZ</b>
Date de commande : <b>26/07/2023</b>	Adresse assurance : <b>87 rue de Richelieu 75002 PARIS - 2EME</b>
	N° de contrat d'assurance : <b>Z086823482</b>
	Date de validité : <b>31/03/2024</b>

17008 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

1/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX</b>	



## B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Allée du Moulin St Paul

42480 LA FOUILLOUSE

Tel. 04 77 46 69 39

RCS 495 298 192 - APE 7120 B

Date d'établissement du rapport :

Fait à LA FOUILLOUSE le 04/08/2023

Cabinet : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Nom du responsable : MICHAUD Laurent

Nom du diagnostiqueur : MICHAUD Laurent

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

2/12

17008 03.08.23 A

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



**C SOMMAIRE**

**INFORMATIONS GENERALES ..... 1**

DESIGNATION DU BATIMENT ..... 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE..... 1

EXECUTION DE LA MISSION ..... 1

**CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR ..... 2**

**SOMMAIRE..... 3**

**CONCLUSION(S)..... 4**

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION ..... 4

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION ..... 4

**PROGRAMME DE REPERAGE ..... 5**

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)..... 5

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21)..... 5

**CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE ..... 6**

**RAPPORTS PRECEDENTS ..... 6**

**RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE..... 6**

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION ..... 6

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE ..... 6

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR..... 7

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE ..... 7

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS..... 7

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)..... 7

COMMENTAIRES ..... 7

**ELEMENTS D'INFORMATION ..... 7**

**ANNEXE 1 – CROQUIS..... 8**

**ATTESTATION(S)..... 9**



## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

17008 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

5/12

Amiante

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 03/08/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

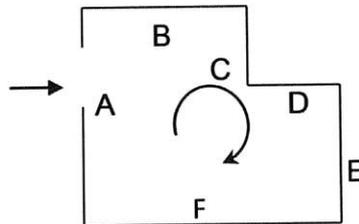
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

### LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Séjour/Cuisine	2ème	OUI	
2	Salon	2ème	OUI	
3	Chambre n°1	2ème	OUI	
4	Dégagements	3ème	OUI	
5	WC	3ème	OUI	
6	Salle de Bains	3ème	OUI	
7	Chambre n°2	3ème	OUI	
8	Chambre n°3	3ème	OUI	

6/12

17008 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

Néant

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

<b>LEGENDE</b>			
<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales <b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)	<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique	
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau	
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau	

**COMMENTAIRES**

Néant

**I ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il viendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

Amiante



## ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	17008 03.08.23			Adresse de l'immeuble :	2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER
N° planche :	1/1	Version :	0		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1

The floor plan on the left shows a living area labeled 'Séjour/Cuisine' on the left, a bedroom labeled 'Chambre n°1' on the top right, and a living room labeled 'Salon' on the bottom right. A staircase is indicated by an arrow pointing upwards from the bottom right corner.

The floor plan on the right shows a bedroom labeled 'Chambre n°3' on the left, a bedroom labeled 'Chambre n°2' in the middle, and a bathroom labeled 'Salle de Bains' on the right. A closet labeled 'Vestibulaire' and 'WC' is also shown.

17008 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**

## ATTESTATION(S)



### Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
ALLEE DU MOULIN SAINT PAUL  
42480 LA FOUILLOUSE**

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro **Z086823482**, qui a pris effet le **01/04/2012**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic amiante, à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,
- Etat relatif à la présence des termites
- Etat de l'installation intérieur de gaz,
- Etat des risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
- Diagnostic d'immeubles en copropriété,
- Métrage des bâtiments selon la réglementation en vigueur,
- Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif
- Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif ancien ou à obtention de prêts bancaires réglementés.

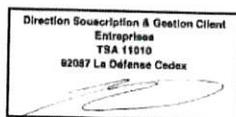
La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit **31/03/2024 à zéro heure**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 28/03/2023

Pour Allianz,



Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre

17008 03.08.23 A

**Agence Diagnostic Immobilier**

9/12

Amiante

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



### Responsabilité Civile

Responsabilité Civile Exploitation	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous dommages confondus .....</li> </ul> </li> <li>• <b>Faute Inexcusable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> <li>- Dommages immatériels non consécutifs.....</li> </ul> </li> <li>• Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :</li> <li>• Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels)</li> </ul>	OUI OUI OUI OUI OUI OUI	7 500 000 EUR par sinistre 1 500 000 EUR par année d'assurance 1 500 000 EUR par sinistre 500 000 EUR par sinistre 500 000 EUR par sinistre 1 500 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Civile Professionnelle	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non.....</li> <li>• <b>dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non.....</li> <li>- Destruction ou détérioration des documents confiés : .....</li> </ul> </li> </ul>	OUI OUI OUI	500 000 EUR par année d'assurance et 300 000 EUR par sinistre INCLUS 100 000 EUR par sinistre
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
Défense devant la juridiction civile, commerciales ou administratives ..... Défense pénale ..... Recours (préjudices supérieurs à 150 Eur) Frais de prévention des sinistres.....	OUI OUI OUI	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause 30 000 EUR par sinistre 50 000 EUR HT par année d'assurance 100 000 EUR par année d'assurance

#### Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
 Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

7008 03.08.23 A

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



17008 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

11/12

Amiante

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



17008 03.08.23 A

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

### A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Appartement**  
Nombre de Pièces : **5**  
Etage : **2ème**  
Numéro de lot : **10-13-14-15**  
Référence Cadastre : **AC - 451**

Adresse : **2 impasse Jean Mermoz**  
**42800 RIVE-DE-GIER**  
Porte : **A gauche sur rue**  
Propriété de :

Mission effectuée le : **03/08/2023**  
Date de l'ordre de mission : **26/07/2023**  
N° Dossier : **17008 03.08.23 C**

**Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :**

**Total : 80,10 m<sup>2</sup>**  
(Quatre-vingts mètres carrés dix)

Commentaires : Néant

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Séjour/Cuisine	2ème	24,65 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salon	2ème	13,30 m <sup>2</sup>	1,80 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	2ème	11,35 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Dégagements	3ème	1,05 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
WC	3ème	1,10 m <sup>2</sup>	0,80 m <sup>2</sup>
Salle de Bains	3ème	6,45 m <sup>2</sup>	3,30 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	3ème	10,30 m <sup>2</sup>	10,45 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	3ème	11,90 m <sup>2</sup>	11,50 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>80,10 m<sup>2</sup></b>	<b>27,85 m<sup>2</sup></b>

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
<b>Total</b>	<b>0,00 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
Allée du Moulin St Paul  
42480 LA FOUILLOUSE  
Tél. 04 77 46 69 39  
RCS 495 298 192 - APE 7180 B

à LA FOUILLOUSE, le 04/08/2023

Nom du responsable :  
MICHAUD Laurent

Le Technicien :  
Laurent MICHAUD

7008 03.08.23 C

Agence Diagnostic Immobilier

1/2

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

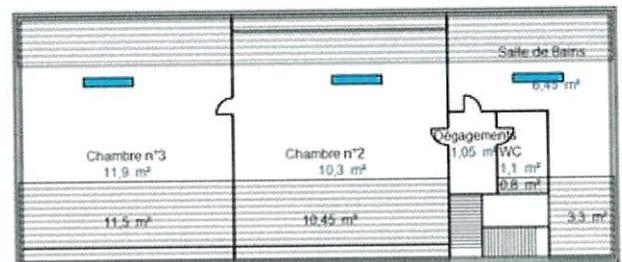
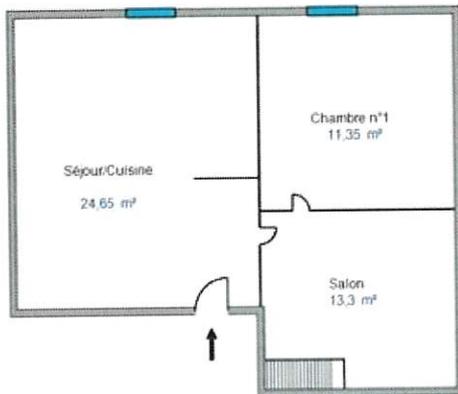
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



## DOCUMENTS ANNEXES

### Croquis N°1



## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

### B Objet du CREP

- Les parties privatives  Avant la vente  
 Occupées  Ou avant la mise en location  
 Par des enfants mineurs :  Oui  Non  
 Nombre d'enfants de moins de 6 ans :  
 Ou les parties communes d'un immeuble  Avant travaux

### C Adresse du bien

2 impasse Jean Mermoz  
42800 RIVE-DE-GIER

### D Propriétaire

Nom : ██████████  
Adresse : ██████████

### E Commanditaire de la mission

Nom : SARL AURALAW Huissiers de Justice  
Associés  
Qualité : Hussier  
Adresse : 17 A Rue de la Presse  
42000 SAINT-ÉTIENNE

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton  
Modèle de l'appareil : XLP300  
N° de série : 17585  
Nature du radionucléide : 109cd  
Date du dernier chargement de la source : 24/03/2021  
Activité de la source à cette date : 850mbq

### G Dates et validité du constat

N° Constat : ██████████ 17008 03.08.23 P  
Date du constat : 03/08/2023  
Date du rapport : 04/08/2023  
Date limite de validité : 03/08/2024

### H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
102	12	11,76 %	86	84,31 %	2	1,96 %	2	1,96 %	0	0,00 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

### I Auteur du constat

Signature  
Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
Allée du Moulin St Paul  
42480 LA FOUILLOUSE  
Tél. 04.77.46.69.39  
RCS 495 298 192 - APE 7110 B

Cabinet : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
Nom du responsable : MICHAUD Laurent  
Nom du diagnostiqueur : MICHAUD Laurent  
Organisme d'assurance : ALLIANZ  
Police : Z086823482

██████████ 17008 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

1/16



# SOMMAIRE

## PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN.....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION.....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

## RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION..... 3

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

## METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

## PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5

## CROQUIS ..... 6

## RESULTATS DES MESURES ..... 7

## COMMENTAIRES ..... 13

## LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 13

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	13
---	----

## OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 13

## ANNEXES ..... 14

NOTICE D'INFORMATION .....	14
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	15
PLOMB DANS LES CANALISATIONS .....	16



# 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

# 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

## 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **MICHAUD Laurent**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD**  
Numéro de Certification de qualification : **146**  
Date d'obtention : **04/12/2022**

## 2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : **T420310** Date d'autorisation : **15/09/2020**  
Nom du titulaire : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MICHAUD Laurent**

## 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : **NITON** Concentration : **1,04 mg/cm<sup>2</sup>**  
N° NIST de l'étalon : **P/N500-934** Incertitude : **0,06 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	03/08/2023	1,1
En fin du CREP	178	03/08/2023	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

## 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Coordonnées : **NC**  
Nom du contact : **NC**

## 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949** Nombre de cages d'escalier :  
Nombre de bâtiments : Nombre de niveaux :

## 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **2 impasse Jean Mermoz** Bâtiment :  
**42800 RIVE-DE-GIER** Entrée/cage n° :  
Type : **Appartement** Etage : **2ème**  
Nombre de Pièces : **5** Situation sur palier : **A gauche sur rue**  
N° lot de copropriété : **10-13-14-15** Destination du bâtiment : **Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)**  
Référence Cadastre : **AC - 451**

## 2.7 Occupation du bien

L'occupant est  Propriétaire  
 Locataire  
 Sans objet, le bien est vacant  
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
Nom :

## 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

008 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

3/16

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX**



1	Séjour/Cuisine	2ème
2	Salon	2ème
3	Chambre n°1	2ème
4	Dégagements	3ème
5	WC	3ème
6	Salle de Bains	3ème
7	Chambre n°2	3ème
8	Chambre n°3	3ème

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

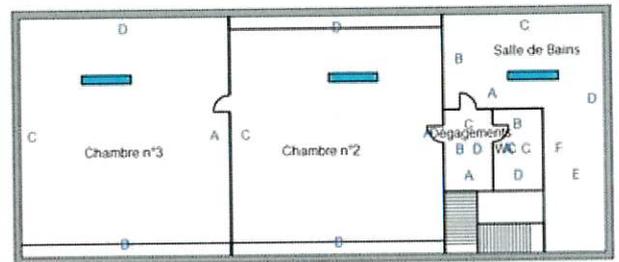
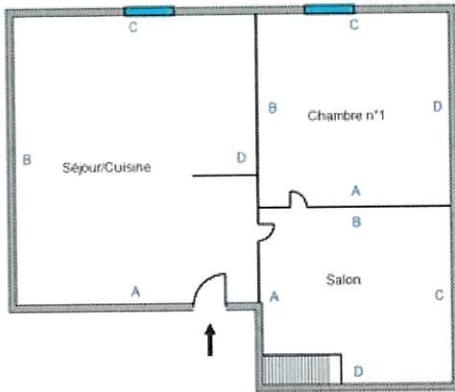
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



## 5 CROQUIS

### Croquis N°1





## 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Séjour/Cuisine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
12	A	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0	
13					+ de 1 m	ND		0,62		
14	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
15					+ de 1 m	ND		0,37		
10	A	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0	
11					+ de 1 m	ND		0,09		
16	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
17					+ de 1 m	ND		0,08		
26	C	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		3,1	1	
2	C	Embrasure	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0	
3						+ de 1 m	ND			
4	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
5						+ de 1 m	ND			
6	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
7						+ de 1 m	ND			
8	C	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0,67	0	
9						+ de 1 m	ND			
27	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	3,1	2	
18	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
19					+ de 1 m	ND		0,11		
20	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
21					+ de 1 m	ND		0,52		
28	D	Porte n°2	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,41	0	
29						+ de 1 m	ND			
30	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
31						+ de 1 m	ND			
22	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
23					+ de 1 m	ND		0,47		
24	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
25					+ de 1 m	ND		0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

7008 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

7/16

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



Local : Salon (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
34	A	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
35					+ de 1 m	ND		0,66		
36	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
37					+ de 1 m	ND		0,08		
32	A	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
33					+ de 1 m	ND		0,68		
38	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
39					+ de 1 m	ND		0,68		
48	B	Porte n°2	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
49						+ de 1 m	ND			
50	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
51						+ de 1 m	ND			
40	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
41					+ de 1 m	ND		0,49		
52	D	Escalier	Crémaillère	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0	
53						+ de 1 m	ND			
54	D	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
55						+ de 1 m	ND			
56	D	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,25	0	
57						+ de 1 m	ND			
58	D	Escalier	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,17	0	
59						+ de 1 m	ND			
42	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
43					+ de 1 m	ND		0,21		
44	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
45					+ de 1 m	ND		0,1		
46	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
47					+ de 1 m	ND		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

### Local : Chambre n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
60	A	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
61					+ de 1 m	ND		0,1		
62	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
63					+ de 1 m	ND		0,29		
70	A	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
71					+ de 1 m	ND		0,37		

8/16

17008 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
64	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
65					+ de 1 m	ND		0,11		
72	C	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		2,9	1	
73	C	Embrasure	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0	
74						+ de 1 m	ND			0,09
75	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
76						+ de 1 m	ND			0,68
77	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0	
78						+ de 1 m	ND			0,36
79	C	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0,56	0	
80						+ de 1 m	ND			0,27
81	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	2,1	2	
66	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
67					+ de 1 m	ND		0,35		
68	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
69					+ de 1 m	ND		0,39		
82	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
83					+ de 1 m	ND		0,11		
84	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
85					+ de 1 m	ND		0,53		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Dégagements (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
87					+ de 1 m	ND		0,17		
88	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
89					+ de 1 m	ND		0,63		
104	B	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,66	0	
105						+ de 1 m	ND			0,08
106	B	Porte n°4	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0	
107						+ de 1 m	ND			0,08
108	B	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,34	0	
109						+ de 1 m	ND			0,09
90	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
91					+ de 1 m	ND		0,09		
100	C	Porte n°2	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,64	0	
101						+ de 1 m	ND			0,11



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
102	C	Porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
103					+ de 1 m	ND		0,05		
92	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
93					+ de 1 m	ND		0,1		
96	D	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
97					+ de 1 m	ND		0,09		
98	D	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
99					+ de 1 m	ND		0,32		
94	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
95					+ de 1 m	ND		0,08		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : WC (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
112	A	Bali Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,31	0	
113					+ de 1 m	ND		0,1		
114	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,29	0	
115					+ de 1 m	ND		0,1		
110	A	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
111					+ de 1 m	ND		0,43		
116	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
117					+ de 1 m	ND		0,01		
118	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
119					+ de 1 m	ND		0,11		
120	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
121					+ de 1 m	ND		0,42		
122	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
123					+ de 1 m	ND		0,52		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Salle de Bains (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
124	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	

10/16

17008 03.08.23 P

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
125					+ de 1 m	ND		0,41		
138	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
139					+ de 1 m	ND		0,29		
126	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
127					+ de 1 m	ND		0,1		
128	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
129					+ de 1 m	ND		0,1		
130	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
131					+ de 1 m	ND		0,18		
132	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
133					+ de 1 m	ND		0,21		
134	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
135					+ de 1 m	ND		0,59		
	Plafond	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint						PVC
	Plafond	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint						PVC
	Plafond	Fenêtre Volets	PVC	Non peint						PVC
136	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,52	0	
137					+ de 1 m	ND		0,05		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°2 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
144	A	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
145					+ de 1 m	ND		0,16		
146	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
147					+ de 1 m	ND		0,53		
142	A	Porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
143					+ de 1 m	ND		0,25		
148	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
149					+ de 1 m	ND		0,64		
150	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
151					+ de 1 m	ND		0,68		
140	C	Porte n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
141					+ de 1 m	ND		0,1		
158	C	Porte n°3 Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	

7008 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

11/16

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot - 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX</b>	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
159					+ de 1 m	ND		0,26		
160	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
161						+ de 1 m	ND	0,17		
152	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
153					+ de 1 m	ND	0,02			
	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					PVC
	Plafond	Fenêtre	Volets	PVC	Non peint					PVC
154	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,66	0		
155					+ de 1 m	ND	0,23			
156	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0		
157					+ de 1 m	ND	0,25			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Chambre n°3 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
162	A	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
163					+ de 1 m	ND	0,46			
164	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0		
165					+ de 1 m	ND	0,09			
172	A	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,67	0		
173					+ de 1 m	ND	0,64			
166	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0		
167					+ de 1 m	ND	0,1			
168	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,18	0		
169					+ de 1 m	ND	0,08			
170	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,4	0		
171					+ de 1 m	ND	0,1			
	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					PVC
	Plafond	Fenêtre	Volets	PVC	Non peint					PVC
174	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0		
175					+ de 1 m	ND	0,09			
176	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,59	0		
177					+ de 1 m	ND	0,69			

12/16

17008 03.08.23 P

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



Nombre total d'unités de diagnostic	11	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

**LEGENDE**

<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite
	<b>MG</b> : au Milieu à Gauche	<b>C</b> : au Centre	<b>MD</b> : au Milieu à Droite
	<b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé	<b>NV</b> : Non visible	
	<b>EU</b> : Etat d'usage	<b>D</b> : Dégradé	

**7 COMMENTAIRES**

Néant

**8 LES SITUATIONS DE RISQUE**

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé**

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

**9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES**

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



## 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

**Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### **Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent

14/16

17008 03.08.23 P

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



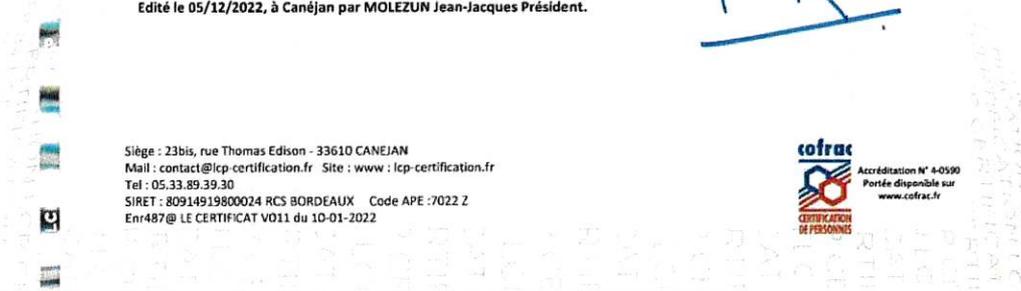
**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier  
N°146**

**Monsieur MICHAUD Laurent**

<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet : 04/12/2022 - Date d'expiration : 03/12/2029
<b>Electricité</b> Selon arrêté du 08 juillet 2008	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet : 17/12/2018 - Date d'expiration : 16/12/2023
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 04/12/2022 - Date d'expiration : 03/12/2029
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 04/12/2022 - Date d'expiration : 03/12/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,  
Edité le 05/12/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN  
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www : lcp-certification.fr  
Tel : 05.33.89.39.30  
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z  
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

7008 03.08.23 P

**Agence Diagnostic Immobilier**

15/16

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX</b>	



## PLOMB DANS LES CANALISATIONS

Absence de parties visibles de canalisations intérieures en plomb de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Lors de la visite réalisée dans le cadre du constat de risque d'exposition au plomb, **il a été constaté la présence de canalisation en plomb pour la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine dans les locaux objets du constat.**

L'eau produite par le responsable de la distribution ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée lorsqu'elle a transité dans des canalisations en plomb.

Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau. De plus, les caractéristiques physico-chimiques de l'eau (notamment lorsque les eaux sont peu minéralisées et corrosives) dans les réseaux de distribution publics ou privés dans certaines communes du département de la Loire accroissent le risque de dissolution du plomb dans l'eau.

### Effets du plomb sur la santé

L'ingestion de plomb est toxique, notamment lorsque les doses sont supérieures à celles définies par les normes en vigueur. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### Limites de qualité réglementaires dans l'eau du robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité dans l'eau est fixée à 25 µg/l et sera de 10 µg/l à partir du 25 décembre 2013.

Vous pouvez contrôler la teneur en plomb de l'eau de consommation en faisant effectuer une analyse par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Dans la Loire, il s'agit :

- Du laboratoire municipal de St Etienne  
2 rue Chanoine Ploton  
42000 SAINT ETIENNE  
Tél : 04 77 92 26 00
- Du laboratoire CARSO – santé environnement et hygiène de Lyon  
321 avenue Jean Jaurès  
69362 LYON CEDEX 07  
Tél : 04 72 76 16 16

### Changement des canalisations en plomb du réseau intérieur privé de distribution d'eau

- En 2013, la limite de qualité de 10 µg/l ne pourra être respectée que si l'eau ne transite pas dans des canalisations en plomb. Un remplacement par des canalisations en matériau agréé au contact de l'eau potable sera nécessaire.
- Avant 2013, le remplacement des canalisations en plomb des réseaux intérieurs privés est recommandé dès lors que l'eau est corrosive, notamment pour les eaux peu minéralisées, en l'absence d'un traitement de reminéralisation ou de neutralisation de l'eau. Ce remplacement doit être effectué dans les meilleurs délais, si des analyses de plomb dans un échantillon d'eau prélevé en cours de journée (prélèvement réalisé dans les conditions définies par l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2003 du Ministère de la Santé) relatif aux conditions d'échantillonnage pour mesurer le plomb révèlent une concentration supérieure à 25 µg/l. Les recommandations générales de consommation doivent être particulièrement suivies jusqu'à ce que les canalisations soient remplacées.
- Les collectivités responsables de la distribution ont en charge le changement des branchements publics en plomb qui sont encore en place et le traitement de reminéralisation des eaux qui le nécessitent.

### Recommandations générales de consommation

Afin de limiter l'accumulation du plomb dans l'organisme, il est donc conseillé lorsque l'eau a stagné dans des canalisations en plomb (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de **n'utiliser l'eau froide du robinet** pour la boisson ou la préparation des aliments, **qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement**. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation.

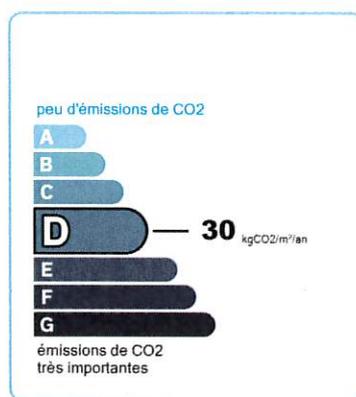
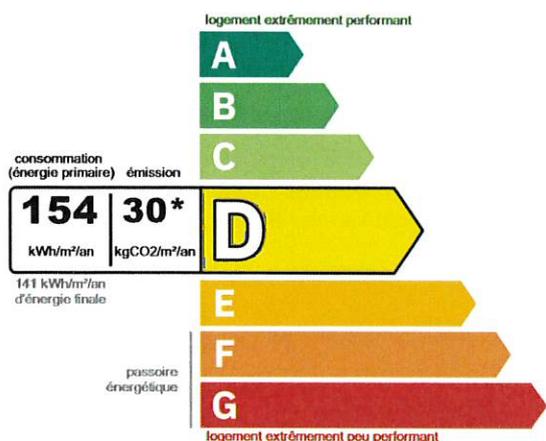
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : 2 impasse Jean Mermoz, 42800 RIVE-DE-GIER / étage: 2ème - N° lot: 10-13-14-15  
type de bien : Appartement  
année de construction : 1949  
surface habitable : 80,1 m<sup>2</sup>  
propriétaire : ██████████  
adresse : 14 rue Max Dormoy, 42800 RIVE-DE-GIER

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 2441 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 12650 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 976 € et 1 320 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

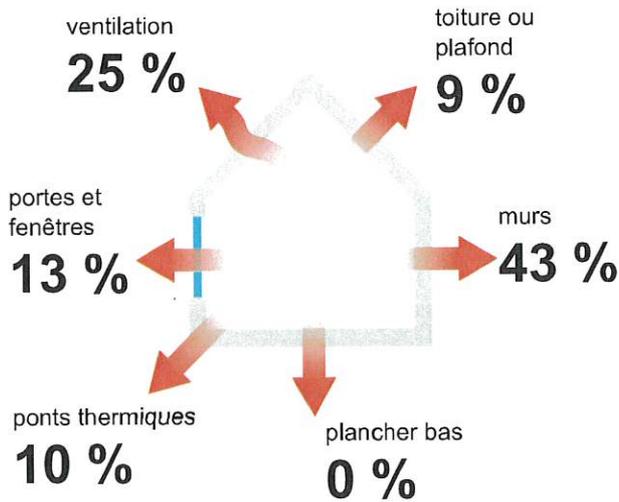
### Informations diagnostiqueur

**AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**  
2 Allée du Moulin Saint-Paul  
42480 LA FOUILLOUSE  
diagnostiqueur :  
Laurent MICHAUD

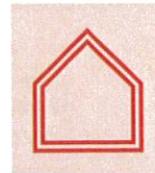
tel : 04.77.46.69.39  
email : [contact@agence-diagnostic-immobilier.com](mailto:contact@agence-diagnostic-immobilier.com)  
n° de certification : 146  
organisme de certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES

Seul AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
Allée du Moulin St Paul  
42480 LA FOUILLOUSE  
M. MICHAUD  
N° 2342E2635246I - APE 7180 B

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



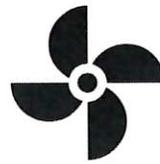
INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	8004 (8004 éf)	Entre 593€ et 803€	59%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	2523 (2523 éf)	Entre 187€ et 253€	20%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	343 (149 éf)	Entre 37€ et 49€	4%
auxiliaires	électrique	1 483 (645 éf)	Entre 159€ et 215€	17%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>12 352 kWh</b> (11 320 kWh é.f.)	Entre 976€ et 1 320€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 115,7l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -16,6% sur votre facture **soit -116 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 115,7l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

48l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -19% sur votre facture **soit -42 € par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 1 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 2 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 3 Ouest Inconnu donnant sur Comble, isolation inconnue	<b>insuffisante</b>
 <b>plancher bas</b>	Pas de plancher déperditif	
 <b>toiture / plafond</b>	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Extérieur, isolé	<b>moyenne</b>
 <b>portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 8 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage horizontal (e = 16 mm) avec Fermeture Porte Bois Opaque pleine	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2012, individuel sur Radiateur
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2012, individuel, production par semi-accumulation séparée. Réseau non bouclé.
 <b>ventilation</b>	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 <b>pilotage</b>	Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>ventilation</b>	Ne jamais boucher les entrées d'air
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 1380 à 4747 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7 \text{ m}^2 \text{ k/w}$ . Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7 \text{ m}^2 \text{ k/w}$ . Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 10380 à 19747 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

	murs	<p>Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p> <p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	murs	<p>Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant <math>3.7\text{m}^2\text{k/w}</math>. Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.</p>	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
	murs	<p>Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant <math>3.7\text{m}^2\text{k/w}</math>. Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.</p>	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
	chauffage	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau	

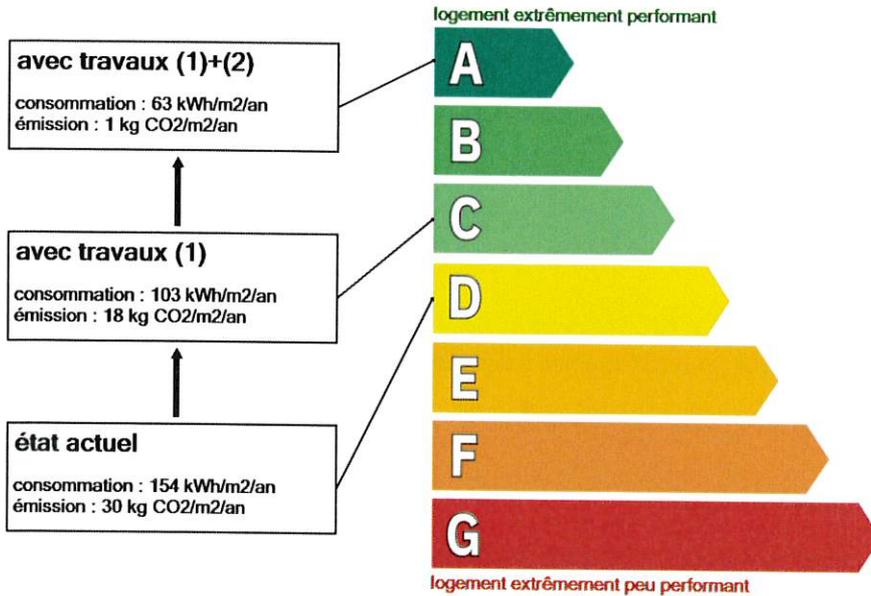
### Commentaire:

Travaux à envisager:

Simulation N°2 afin d'emmener ce logement en zone de performance (A ou B) recherchée.

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



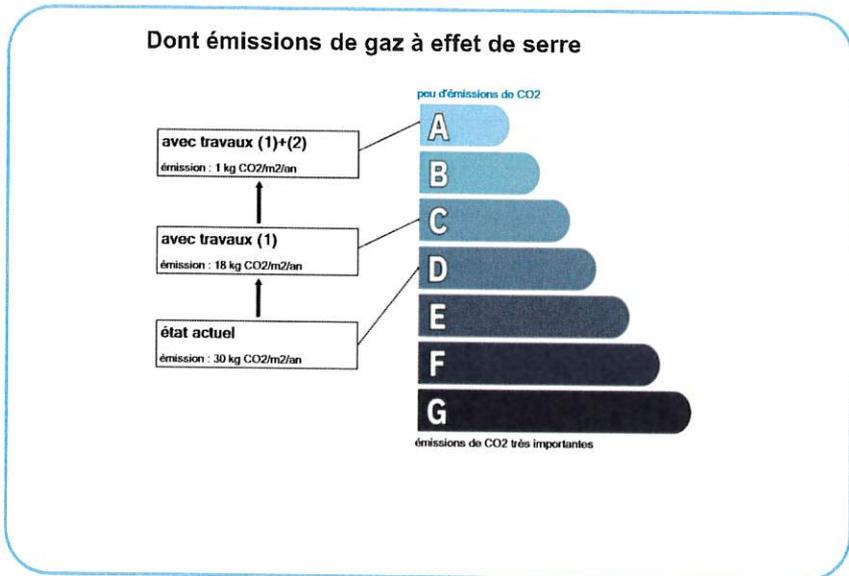
**France Rénov'**

**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : [france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr) ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : [france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.**

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD

Référence du logiciel validé : <b>AnalysImmo DPE 2021 4.1.1</b>	Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Référence du DPE : <b>2342E2635246I</b>	Néant
Invariant fiscal du logement :	
Référence de la parcelle cadastrale : <b>AC-451</b>	
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : <b>3CL-DPE 2021</b>	
Date de visite du bien : <b>03/08/2023</b>	
Numéro d'immatriculation de la copropriété:	

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

## généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		42 - Loire
Altitude	donnée en ligne	240
Type de bien	observée ou mesurée	Appartement
Année de construction	valeur estimée	1949
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	80,1
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,65

## enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 1	Surface	observée ou mesurée 19,58 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Lourde
	Doublage	observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
Mur 2	Surface	observée ou mesurée 14,48 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Lourde
Mur 3	Doublage	observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	valeur par défaut 2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	observée ou mesurée 11 m <sup>2</sup>

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
Surface Aiu	 observée ou mesurée	11 m <sup>2</sup>
Surface Aue	 observée ou mesurée	20 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	6,89 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques pleines simples
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	9 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
<b>Mur 4</b> Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu	 observée ou mesurée	9 m <sup>2</sup>
Surface Aue	 observée ou mesurée	23 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	47,69 m <sup>2</sup>
Type	 observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
<b>Plafond 1</b> Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Surface	 observée ou mesurée	49,3 m <sup>2</sup>
Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
<b>Plancher 1</b> Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Local chauffé
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,18 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	8 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 1</b> Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 2	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,31 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	observée ou mesurée	2,07 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	7,4 m
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	7,05 m
Linéaire Mur 4 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,2 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	7,4 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	7,05 m
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,2 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 1 Mur 4	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,5 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation
Surface chauffée	 observée ou mesurée	80,1 m <sup>2</sup>
Année d'installation	 valeur par défaut	2012
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Oui
QP0	 valeur par défaut	0,24 kW
Pn	 observée ou mesurée	24 kW
Rpn	 valeur par défaut	92,38 %
Rpint	 valeur par défaut	98,38 %
Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	80,1 m <sup>2</sup>
Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Bouclage / Traçage	 observée ou mesurée	Réseau non bouclé
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 valeur par défaut	35 L
Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
Année installation	 valeur par défaut	2012
Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non
Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Oui

équipements

Chaudière  
condensation

Ventilation

## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;  
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de  
réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment :  appartement  
 maison individuelle

Nature du gaz distribué :  GN  
 GPL  
 Air propane ou butané

Distributeur de gaz : GrDF

Installation alimentée en gaz :  OUI  NON

Rapport n° : JCM 17008 03.08.23 GAZ

• Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : 2 impasse Jean Mermoz  
42800 RIVE-DE-GIER

Escalier :

Bâtiment :

N° de logement : A gauche sur rue

Etage : 2ème

Numéro de Lot : 10-13-14-15

Réf. Cadastre : AC - 451

Date du Permis de construire :

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

• Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

• Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Hussier

Nom / Prénom SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés

Adresse : 17 A Rue de la Presse  
42000 SAINT-ÉTIENNE

• Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Numéro de point de livraison gaz

Ou  Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou  A défaut le numéro de compteur

Numéro : Compteur déposé

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : MICHAUD Laurent

Raison sociale et nom de l'entreprise :

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Adresse : 2 Allée du Moulin Saint-Paul  
42480 LA FOUILLOUSE

N° Siret : 495298192

• Désignation de la compagnie d'assurance

Nom : ALLIANZ

N° de police : Z086823482

Date de validité : 31/03/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

LA CERTIFICATION DE PERSONNES

7b rue de Champagne

25300 HOUTAUD le 04/12/2022

N° de certification : 146

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022

[REDACTED] 008 03.08.23 GAZ

Agence Diagnostic Immobilier

1/4

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)		
Modèle	Localisation		
<b>Chauffage</b>	<b>Etanche</b>		
ARISTON	24,00		
	Séjour/Cuisine - Mur C		
<b>Appareil de cuisson</b>	<b>Non raccordé</b>		
CANDY			
	Séjour/Cuisine - Mur D		

### LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

## F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

## G CONSTATATIONS DIVERSES

**Attestation** de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.

**Justificatif** d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

Le conduit de raccordement **n'est pas visible**

Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.



## H CONCLUSION

- L'installation ne comporte **aucune anomalie**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.  
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

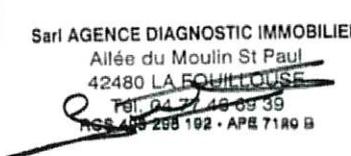
## I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

## J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

## K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise  	<b>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</b> Visite effectuée le : <b>03/08/2023</b> Fait à <b>LA FOUILLOUSE</b> le <b>04/08/2023</b> Rapport n° : <b>17008 03.08.23 GAZ</b> Date de fin de validité : <b>03/08/2026</b> Nom / Prénom du responsable : <b>MICHAUD Laurent</b> Nom / Prénom de l'opérateur : <b>MICHAUD Laurent</b>
---	---

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*



7008 03.08.23 GAZ

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Appartement**  
Département : **LOIRE** Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**  
Commune : **RIVE-DE-GIER (42800 )** Année de l'installation :  
Adresse : **2 impasse Jean Mermoz** Distributeur d'électricité : **Enedis**  
Lieu-dit / immeuble :  
Réf. Cadastre : **AC - 451** Rapport n° : **17008 03.08.23 ELEC**  
▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**  
Etage : **2ème** La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et  
Porte : **A gauche sur rue** leurs justifications se trouvent au paragraphe 9  
N° de Lot : **10-13-14-15**

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **AURALAW Huissiers de Justice Associés**  
Tél. : / **04 77 32 52 01** Email : **contact@auralaw.fr**  
Adresse : **17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE**  
▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)  **Huissier**  
▪ **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**  
[REDACTED]

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**  
Nom : **MICHAUD**  
Prénom : **Laurent**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**  
Adresse : **2 Allée du Moulin Saint-Paul**  
**42480 LA FOUILLOUSE**  
N° Siret : **495298192**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**  
N° de police : **Z086823482** date de validité : **31/03/2024**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LA CERTIFICATION DE PERSONNES**, le 04/12/2022, jusqu'au 16/12/2023  
N° de certification : **146**

7008 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

1/8

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Séjour/Cuisine	fusibles a bascule ,

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX</b>	



Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Appliques, Dégagements, Chambre n°2	Jonction sous tension (risque de contact direct)
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	AGCP, Séjour/Cuisine	Jonction sous tension (risque de contact direct)

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Chambre n°2	Conducteur actif ou alimentation d'un ou de plusieurs circuits non protégés mécaniquement

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

3/8

17008 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX</b>	



## 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 a)	Présence (y compris annexe à usage d'habitation).	En parties communes
B.3.3.1 e)	Alors qu'une étiquette mentionne l'absence de PRISE DE TERRE dans l'immeuble collectif, l'ensemble de l'installation est protégé par au moins un dispositif différentiel 30 mA et il existe une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire en cuisine.	En parties communes
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité $\leq 2$ ohms).	En parties communes
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	En parties communes
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	
B.11 a3)	Aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est  $> 63$  A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est  $> 90$  A en monophasé ou  $> 60$  A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

**Installations ou parties d'installation non couvertes**

4/8

7008 03.08.23 ELEC

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

**Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**

- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

**8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS**

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<u>Appareil général de commande et de protection</u>
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d' <b>urgence</b> , en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u>
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u>
Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u>
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u>
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u>
Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u>
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire

Etat de l'installation intérieure d'électricité



d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

**IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

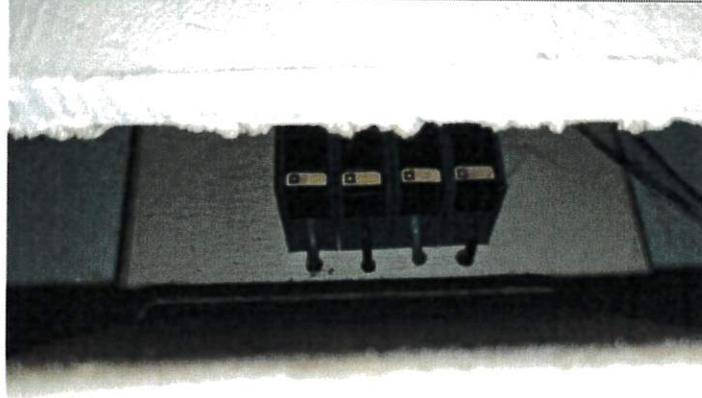
**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **03/08/2023**  
Date de fin de validité : **03/08/2026**  
Etat rédigé à **LA FOUILLOUSE** Le **04/08/2023**  
Nom : **MICHAUD** Prénom : **Laurent**

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
Allée du Moulin St Paul  
42480 LA FOUILLOUSE  
Tél. 04 77 46 69 39  
RCS 495 298 192 - APE 7120 B

## ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

### Point de contrôle N° B.4.3 b)



<u>Description :</u>	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).
<u>Observation(s)</u>	fusibles a bascule ,
<u>Localisation :</u>	Séjour/Cuisine

### Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Jonction sous tension (risque de contact direct)
<u>Localisation :</u>	Appliques, Dégagements, Chambre n°2

**Point de contrôle N° B.7.3 d)**



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Jonction sous tension ( risque de contact direct)
<u>Localisation :</u>	AGCP, Séjour/Cuisine

**Point de contrôle N° B.8.3 e)**



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Conducteur actif ou alimentation d ' un ou de plusieurs circuit non protégés mécaniquement
<u>Localisation :</u>	Chambre n°2



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° [REDACTED] 17008 03.08.23

### Autorisation ASN



15/09/2020 10:49  
Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

#### Activité

##### Activité exercée

Activité exercée : Détention et utilisation

#### Autorisation existante

##### Existence d'une autorisation

Existence d'une autorisation : Oui

Une activité nucléaire concernant exclusivement la détection de plombs dans les peintures ?

**Veillez indiquer le n° SIGIS figurant sur votre autorisation :** T420310

**Veillez indiquer la référence du courrier de votre autorisation :** CODEP-LYO-2015-033910

#### Motif de la déclaration

##### Déclaration

Nature de la déclaration : Modification d'une précédente déclaration

#### Déclarant

##### Déclarant (représentant de la personne morale ou personne physique responsable de l'activité nucléaire)

Qualité : Représentant de la personne morale

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Téléphone : 0611270328

Courriel du déclarant : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Fonction : Gérant

##### Établissement

Dénomination ou raison sociale : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Page 1 sur 3

[REDACTED] 17008 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

1/6

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



Statut juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

N° SIRET : 49529819200016

Adresse : ALLÉE DU MOULIN SAINT PAUL

Code postal : 42480

Ville : Fouillouse

Téléphone : 0477466939

Courriel pour tous les échanges liés aux téléservices : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Chef d'établissement

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Courriel : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Utilisation des appareils

Activité

Type d'activité : Utilisation de sources scellées à des fins industrielles ou scientifiques

Catégorie (utilisation principale) : Détection de plomb dans les peintures

Radionucléide	Activité maximale détenue en MBq	Activité maximale utilisée en MBq	Nb total de sources	Dont mobiles
109Cd	2960	2960	1	1

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? : Oui

Source(s) :

Local et service de détention ou d'utilisation au sein de l'établissement déclaré en page 4. Si l'établissement est différent, merci de faire une déclaration distincte.

Bureau

Organisation de la radioprotection

Conseiller en radioprotection 1

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Téléphone : 0611270328

Page 2 sur 3

2/6

17008 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



Courriel : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Statut : Interne

#### Finalisation de la déclaration

##### Finalisation de la déclaration

Dans le cas d'une source de rayonnements ionisants mobile, le responsable de l'activité nucléaire tient à la disposition de l'Autorité de sûreté nucléaire la liste des lieux où la source mobile est utilisée.

Le déclarant tient en permanence à disposition des autorités compétentes et des organismes agréés chargés des contrôles de radioprotection ou de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire les justificatifs attestant de l'exactitude des informations de sa déclaration.

Le déclarant confirme que les prescriptions générales imposées pour que l'exercice de ses activités relève du régime de la déclaration sont respectées.

Déterminez-vous d'autres sources inférieures aux seuils? : Non

Page 3 sur 3

7008 03.08.23

**Agence Diagnostic Immobilier**

3/6

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



Certificat de compétence Amiante avec mention





# Certifications DPE, ÉLECTRICITÉ, GAZ, PLOMB



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°146

**Monsieur MICHAUD Laurent**

<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet : 04/12/2022 : - Date d'expiration : 03/12/2029
<b>Electricité</b> Selon arrêté du 08 juillet 2008	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet : 17/12/2018 : - Date d'expiration : 16/12/2023
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 04/12/2022 : - Date d'expiration : 03/12/2029
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 04/12/2022 : - Date d'expiration : 03/12/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,  
Edité le 05/12/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN  
Mail : [contact@lcp-certification.fr](mailto:contact@lcp-certification.fr) Site : [www.lcp-certification.fr](http://www.lcp-certification.fr)  
Tel : 05.33.89.39.30  
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z  
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022



17008 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

5/6

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX**



## Attestation sur l'honneur

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. NICHAUD atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R.271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir des états, constats, et/ou diagnostic du Dossier de Diagnostic Technique.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification et mon attestation d'assurance.

M. NICHAUD

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
Allée du Moulin St Paul  
42480 LA FOUILLOUSE  
Tél. 04 77 46 69 39  
RCS 495 298 192 - APE 7120 B